
[Fonds d'intervention maritime : ouverture de l'appel à projets 2023](#)

[Imprimer](#)

Logo

Image

Deadline

16 avril 2023

- [Se connecter](#) ou [s'inscrire](#) pour poster un commentaire

Contenu

Le Fonds d'intervention maritime, un outil pour développer les activités maritimes

L'État accompagne les projets des partenaires locaux (collectivités, associations, établissements publics, chambres de commerce, entreprises ou groupements d'entreprises...) tout en concrétisant les actions identifiées par les travaux de planification maritime à l'échelle des façades ou des bassins ultramarins.

Le fonds est doté de 15 millions d'euros.

Le FIM complète les autres sources de financement sur 3 axes de développement prioritaires :

- l'aménagement du littoral en faveur des activités maritimes ;
- le développement de l'économie bleue et la planification ;
- la formation aux métiers de la mer.

Comment candidater au FIM ?

L'appel à projets 2023 du FIM est ouvert **jusqu'au dimanche 16 avril 2023**.

Le cadre d'intervention ainsi que le dossier de candidature sont téléchargeables sur : <https://www.mer.gouv.fr/fonds-dintervention-maritime>.

Visibilité

Public

Fiche signalétique obligatoire

Désactivé

[Imprimer](#)

Territoires

[Normandie](#)